

# Protection des achats

## Document d'information sur le produit d'assurance

CHUBB®

Compagnie (Assureur): Chubb European Group SE , succursale en Belgique, Avenue Louise 480, 1050 Bruxelles, numéro d'entreprise BE0867.068.548, Code NBB/BNB 3158.

Siège social: La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France. Chubb European Group SE est une entreprise régie par le Code des assurances (France), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374. En Belgique, elle est soumise au contrôle des règles de conduite de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA).

Produit: Police d'assurance de Protection de achats, Protection de la livraison et Garantie prolongée

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information précontractuelle et contractuelle sur le l'annexe de la police et dans les conditions générales de la police d'assurance.

### De quel type d'assurance s'agit-il?

Il s'agit d'une assurance de protection des achats. Elle couvre les dommages ou le vol (mais pas la perte) de vos achats. La couverture n'est valable que si elle n'est pas exclue dans la police. La couverture s'applique uniquement aux achats effectués avec votre carte Bank Van Breda MasterCard Blue, MasterCard Business en MasterCard Gold.



### Qu'est-ce qui est assuré

Cette police paiera les prestations ci-dessous conformément aux conditions générales de la police pour les articles achetés avec votre carte à la suite de ce qui suit:

1. Protection des achats
2. Protection de la livraison
3. Garantie prolongée\*

Les principales sections de la police et les niveaux de prestations sont énumérés ci-dessous, les détails complets des sous-sections figurant dans le tableau des garanties.

- ✓ 1a. Vol ou d'endommagement accidentel\* - 1.000,- € par événement (limite annuelle 2.500,- €).
- ✓ 2. Protection de la livraison\* - 1.250,- € par événement (limite annuelle 2.500,- €).
- ✓ 3a. Les frais de réparation de l'objet assuré – ✓ € 1.500,- par article (limite annuelle 2.500,- €).
- ✓ 3b. La valeur de remplacement de l'objet assuré - 1.500,- € par article (limite annuelle 2.500,- €).
- ✓ Si l'article éligible acheté via une transaction électronique n'arrive pas ou ne correspond pas à la description du vendeur.
- ✓ Pour la réparation ou le remplacement coût si un article éligible acheté sur le compte est volé ou endommagé (mais pas perdu) dans les 90 jours suivant l'achat.
- ✓ Si un article éligible est volé ou endommagé (mais pas perdu) dans les 90 jours suivant l'achat.

\*La garantie prolongée ne s'applique qu'aux produits suivants Titulaires de la carte MasterCard Gold.



### Ce qui n'est pas assuré

- ✗ La couverture dépend de l'article ou de l'achat avec la carte Bank Van Breda.
- ✗ Articles non payés directement et intégralement avec la carte assurée.
- ✗ La couverture est limitée à 90 jours à compter de l'achat.
- ✗ Pour les téléphones portables, un seul incident par 12 mois est couvert.
- ✗ Tout sinistre qui entraînerait des violations des résolutions de l'ONU ou des sanctions commerciales ou économiques ou d'autres lois de l'UE, du Royaume-Uni ou des États-Unis.



## Y a-t-il des limitations de couverture?

- ! Pour certaines prestations, il existe une franchise.
- ! Articles non achetés au moyen de votre carte couverte.
- ! Les objets d'occasion; l'usure normale; dommages causés intentionnellement ou causés par des défauts du produit.
- ! Vol ou dommages à l'argent, aux billets, aux véhicules, aux pièces de véhicules, aux animaux, aux plantes, aux denrées périssables, à la nourriture et aux oissons.
- ! Vol ou détérioration d'objets laissés sans surveillance et/ou non signalés à la police dans les 48 heures (le cas échéant).



## Où suis-je couvert ?

À l'échelle mondiale. Pour les achats effectués dans le monde entier, mais uniquement si l'article éligible répond aux exigences CE en matière de certification de sécurité et d'environnement qui s'appliquent lorsqu'il est acheté au Royaume-Uni ou dans l'UE.



## Quelles sont mes obligations?

### Pendant la période d'assurance

- Vous devez prendre des précautions raisonnables pour vous protéger contre la perte, les dommages, les accidents, les blessures, la maladie et pour protéger vos biens personnels.

### En cas de sinistre

En cas de sinistre, vous devez nous en informer dès que possible, comme suit:

- Pour déclarer un sinistre, utilisez le formulaire de sinistre disponible sur le site internet suivant: <https://www.banquevanbreda.be/banque/payer/carte-de-credit>
- Vous devez fournir à l'Assureur toutes les informations sur les circonstances et les conséquences de ce qui s'est passé dans les plus brefs délais.
- Vous devez fournir une preuve d'achat, y compris le reçu du détaillant. Pour les biens volés, vous devez demander un rapport de police. Les articles endommagés doivent nous être envoyés à notre demande.
- Vous devez fournir à vos propres frais toutes les informations, pièces justificatives et reçus que nous exigeons raisonnablement.

### Service clients:

- Numéro de téléphone: +32 (0)2 808 88 28
- E-mail: [BVB-protection@qover.com](mailto:BVB-protection@qover.com)



## Quand et comment dois-je payer ma cotisation d'assurance?

- ✓ L'assurance est fournie en vertu d'une police d'assurance collective que Bank Van Breda détient auprès de Chubb pour le bénéfice de ses clients titulaires d'une carte MasterCard Blue, MasterCard Business et MasterCard Gold. Il n'y a pas de frais ou de prime supplémentaire pour cette assurance.



## Quand commence la couverture et quand se termine la couverture?

La couverture commence au plus tard lorsque vous souscrivez pour la première fois à votre carte Bank Van Breda MasterCard Blue, MasterCard Business et MasterCard Gold Carte sur le 1 janvier 2023, selon la date la plus tardive. Elle couvre les achats éligibles que vous effectuez avec votre carte, sous réserve des conditions de la police d'assurance.



## Comment résilier le contrat?

Vous pouvez annuler cette assurance en annulant votre carte. Pour savoir comment annuler votre carte, consultez le site: <https://www.banquevanbreda.be/banque/payer/carte-de-credit>